

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 01 11
 Prise par le Bureau de la Communauté de Communes
 Lors de sa réunion du 14 janvier 2021

*(en application de la délibération du Conseil Communautaire
 en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)*

L'an deux mille vingt et un, le 14 janvier, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 7 janvier, s'est réuni espace Clément GAUVRIT, salle de spectacles la Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Laurent DURANTEAU

Enfance : portail « famille » mutualisé

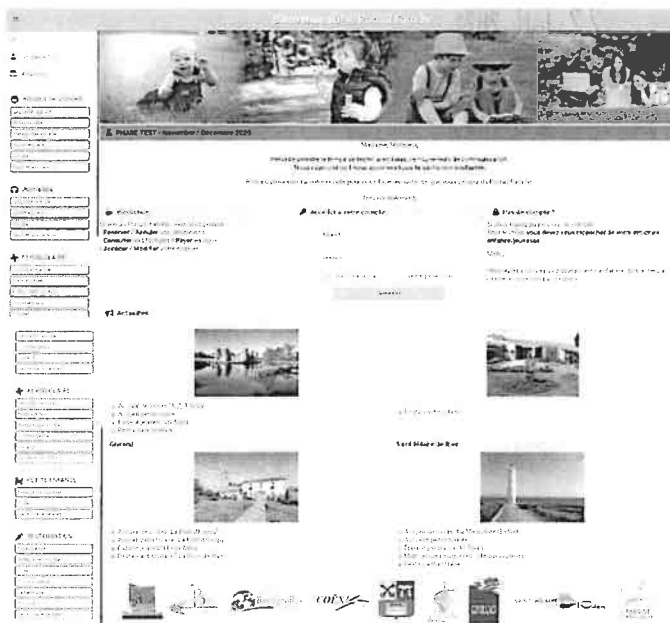
Au vu des objectifs de mutualisation des services informatiques, la Communauté de Communes et huit communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ont fait le choix d'utiliser un même logiciel de gestion des services enfance/jeunesse : multi-accueil, accueils de loisirs, accueils périscolaires, restauration, espaces jeunes.

A partir de 2021, une opportunité est offerte de mettre en place un portail « Famille ». C'est un outil Internet au service des familles qui pourront à tout moment :

- Réserver/annuler leurs réservations,
- Consulter/payer leurs factures,
- Accéder/modifier leur dossier.

Pour les professionnels, le portail « Famille » permettra de gagner du temps, d'être plus réactif, ...

Après concertation des élus des huit communes, des partenaires associatifs, des familles ayant testé cet outil et du groupe de travail « Enfance », il est proposé l'outil suivant au Bureau communautaire :



Texte du bandeau « Bienvenue sur le Portail Famille » se veut très large.
La bannière représente l'ensemble des tranches d'âges concernées par cet outil. Les couleurs, les photos ne peuvent pas être adaptées à une commune en particulier.
Les photos des « cartes communes » représenteront les services enfance/jeunesse.
Les logos de tous les partenaires sont présents en bas de page.

Considérant les éléments cités au rapport, il est donc proposé au Bureau communautaire d'approuver la décision suivante pour finaliser le portail « Famille » auprès du prestataire ABELIUM :

**Le Bureau communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 30 juillet 2020 portant définition des délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président,

Vu l'avis favorable du Conseil associatif reçu par mail en raison de la crise sanitaire,

Vu l'avis favorable du groupe de travail « enfance » du 8 décembre 2020,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver l'architecture et le visuel du portail « Famille » ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : **22 JAN. 2021**
- de l'affichage le : **22 JAN. 2021**
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : **22 JAN. 2021**

Givrand, le 21 janvier 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.